



# SPEDIDAM

les droits de l'interprète

Je m'oppose à l'attitude répressive de l'industrie phonographique à l'encontre des consommateurs pour tenter d'entraver les échanges de musique entre particuliers par la technique du peer-to-peer.

Je soutiens l'instauration d'une rémunération perçue auprès des fournisseurs d'accès, au bénéfice des artistes-interprètes, en contrepartie de laquelle les échanges de fichiers entre internautes pourront librement être réalisés.

Je demande qu'une rémunération soit garantie au bénéfice des artistes-interprètes pour tous les modes d'exploitation de la musique.

**POUR UNE UTILISATION LEGALE DU PEER-TO-PEER**

La présente pétition a pour objet d'être divulguée ou publiée.

*Signature :*



A retourner à :  
SPEDIDAM : 16, rue Amélie 75343 Paris Cedex 07 Tél. : 01 44 18 58 58 - Télécopie : 01 44 18 58 59  
[www.spedidam.fr](http://www.spedidam.fr)